



- SOMMAIRE DU LIVRET 1 -

1. PREAMBULE	3
2. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
2.1. Cadre géographique.....	4
2.2. Cadre géologique	4
2.3. Données météorologiques et hydrologiques	5
2.4. Hydrographie.....	5
3. LES PHENOMENES NATURELS.....	6
3.1. Définition et choix du périmètre d'étude	6
3.2. Les mouvements de terrain	6
3.2.1. Les chutes de blocs.....	6
3.2.2. Les ravinements	7
3.3. Les inondations et crues torrentielles	8
3.3.1. Survenance et déroulement	8
3.3.2. Evénements dommageables recensés	9
3.3.3. Les débits des cours d'eau	10
3.4. Les séismes	11
3.4.1. Chronique de la sismicité régionale.....	12
3.5. Carte informative de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)	14
4. LES ALEAS.....	15
4.1. Définition	15
4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque.....	16
4.2.1. Aléa "mouvement de terrain".....	16
4.2.1.1. Aléa "ravinement".....	16
4.2.1.2. Aléa "chutes de pierres et/ou blocs".....	17
4.2.2. L'aléa "inondations et crues torrentielles".....	18
4.2.. L'aléa "séismes"	21
4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)	22
4.3.1. Zones directement exposées	22
4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)	23
5. ENJEUX et VULNERABILITE.....	24
5.1. Définition	24
5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques	24
5.2.1. Les mouvements de terrain.....	24
5.2.1.1. Les ravinements.....	24
5.2.1.2. Les chutes de pierres et/ou blocs	25
5.2.2. Les inondations et crues torrentielles	25
6. LES RISQUES NATURELS	26

Légende de la photographie de couverture : Quié de Sinsat.

LIEN VERS LE REGLEMENT

1. PREAMBULE

L'Etat et les communes ont des responsabilités respectives en matière de prévention des risques naturels. **L'Etat doit afficher les risques** en déterminant leur localisation et leurs caractéristiques et en veillant à ce que les divers intervenants les prennent en compte dans leurs actions. Les communes ont le devoir de prendre en considération l'existence des risques naturels sur leur territoire, notamment lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et de l'examen des demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols.

La partie de territoire de la commune de Sinsat concerné par le périmètre d'étude du PPR, est exposé à plusieurs types de risques naturels :

- le **risque de mouvements de terrain**, distingué en ravinements dans les terrains de couverture et en chutes de blocs sur le versant du Quié de Sinsat,
- le **risque d'inondation** par l'Ariège et de **crue torrentielle** par le ruisseau de la Lumière.

Aussi, une délimitation des zones exposées à ces risques naturels a été réalisée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) établi en application du Code de l'Environnement, notamment les articles L.562-1 à L.562-2 et L.562-1 à L.562-7 du Code de l'Environnement ; les dispositions relatives à l'élaboration de ce document étant fixées par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 (cf. annexe).

En permettant la prise en compte :

- des risques naturels dans les documents d'aménagement traitant de l'utilisation et de l'occupation des sols,
- de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les collectivités publiques et par les particuliers,

le Code de l'Environnement, support du P.P.R., permet de réglementer le développement des zones concernées, y compris dans certaines zones non exposées directement aux risques, par des prescriptions de toute nature pouvant aller jusqu'à l'interdiction.

En contrepartie de l'application des dispositions du P.P.R., le mécanisme d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, modifiée par l'article 18 et suivants de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, et reposant sur un principe de solidarité nationale, est conservé. Toutefois, le non-respect des règles de prévention fixées par le P.P.R. ouvre la possibilité pour les établissements d'assurance de se soustraire à leurs obligations.

Les P.P.R. sont établis par l'Etat et ont valeur de servitude d'utilité publique (L.562-4 du Code de l'Environnement) ; ils sont opposables à tout mode d'occupation et d'utilisation du sol. Les documents d'urbanisme (P.L.U, carte communale doivent respecter leurs dispositions et les comporter en annexe (L 126-1 du code de l'urbanisme).

L'arrêté préfectoral du 29 juillet 2002 prescrit l'établissement d'un P.P.R. (Plan de Prévention aux Risques naturels prévisibles) de la commune de Sinsat selon l'article L.562-6 du Code de l'Environnement (cf. annexe).

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. Cadre géographique

La commune de Sinsat en Val d'Ariège couvre une superficie de 401 ha de part et d'autre de la rivière de l'Ariège au sortir aval du bassin intramontagnard des Cabannes. Son territoire s'étend :

- en fond de vallée sur les épandages alluviaux de l'Ariège façonnés en terrasses plus ou moins marquées,
- sur la soulane gazonnée du Quié dominée par de hautes falaises calcaires de la rive droite de l'Ariège,
- sur le versant forestier d'orientation nord du Sarrat du Mietjoun (alt.1259 m) parcouru par le ruisseau de la Lumière.

Dominée par son église romane bâtie sur un replat au bord du ruisseau de la Lumière, l'urbanisation établie en bordure de la plaine d'Ariège voisine la N 20 et la voie ferrée. Elle se localise :

- pour le noyau ancien, en pied et sur la marge amont du cône de la Lumière au carrefour de la N20 et de la route de Verdun-sur-Ariège (D 220) ainsi qu'au hameau de Courtiels en rive droite de l'Ariège,
- pour les implantations récentes au front du cône du ruisseau de la Lumière et dans la plaine d'Ariège à l'approche du pont de la D 220 et le long du canal de l'ancienne scierie.

La population de Sinsat était de 109 habitants au recensement de 1999, après avoir perdu 13 habitants entre les recensements de 1982 (110 habitants) et celui de 1990 (97 habitants).

2.2. Cadre géologique

La commune de Sinsat se localise sur le tracé de l'accident Nord pyrénéen qui affecte :

- le front nord de la Haute Chaîne Primaire des Pyrénées, sur la marge nord du bâti hercynien et de sa couverture sédimentaire Primaire largement mis en relief dans le massif de l'Aston,
- le domaine des chaînons calcaires plissés jurassiques et crétacés de la Zone Nord Pyrénéenne, que traverse l'Ariège dans sa descente vers Tarascon et auquel se rattachent les différents ressauts du Quié.

Son passage qui prend en écharpe la vallée de l'Ariège de Larnat à Verdun est masqué par :

- des dépôts fluvio-glaciaires et alluviaux qui occupent le fond de la vallée de l'Ariège,
- des moraines remaniés avec éboulis de pentes qui tapissent les pied de versants.

Le substratum géologique n'est alors apparent qu'à flanc de versant sous la forme :

- de dolomies noires, de calcaires et calcschistes du Jurassique dans le secteur du Sarrat, de Lagal et d'Aroles, surmontés des puissants ressauts et falaises de calcaires du Crétacé du Quié,
- des schistes dévoniens avec intercalations calcaires surmontant des ampélites du Silurien dans le bassin d'alimentation du ruisseau de la Lumière.

2.3. Données météorologiques et hydrologiques

La station Météo-France de Verdun-sur-Ariège, la plus proche de Sinsat, reçoit en moyennes annuelles des précipitations comprises entre 600 et 700 mm. Ceci en fait un des sites les plus secs du département de l'Ariège.

Cependant les précipitations tombées sur les bassins montagnards de la haute Ariège et de l'Aston présentent des cumuls de hauteurs d'eau reçues ainsi que d'intensités horaires et journalières plus élevées. Elles sont génératrices de crues redoutables de ces grands cours d'eau.

Ainsi par flux de nord-ouest comme en juin 1875 ou à la Pentecôte 2000, l'installation de situations pluvieuses persistantes et durables sont à l'origine des crues généralisées de l'Ariège et de ces affluents. Les flux de sud surtout automnaux et capable de poussées les masses d'air humide par dessus la ligne de crête frontière avec l'Andorre comme en novembre 1982, sont génératrices de lames d'eau conséquentes sur des durées horaires courtes et de réactions brutales des hauts bassin versants. Des flux d'est concernent également la haute Ariège et son affluent l'Oriège.

2.4. Hydrographie

L'**Ariège** qui traverse le territoire communal de Sinsat possède un bassin versant montagnard à sa confluence avec l'Aston (S. b.v. : 164 km²) d'une superficie de 515 km².

Son affluent significatif est en rive gauche le **ruisseau de la Lumière**, issu du flanc nord du Sarrat du Mietjoun (alt. 1259 m) et au bassin versant de 1 km² de superficie.

Ce petit cours d'eau possède un bassin d'alimentation à la Crémade, en forme d'hémicycle resserré en gorge à sa partie inférieure à 900 m d'altitude. A 700 m d'altitude, un seuil rocheux franchi en cascade marque l'amorce du cône de déjection sur la plaine de l'Ariège.

En amont de l'église, ce cours d'eau a fait l'objet d'une chenalisation avec protection de berges en pierres appareillées, aujourd'hui en très mauvais état, afin de maintenir son tracé sur la génératrice principale du cône. A l'aval et après franchissement du radier de la voie communale son tracé jusqu'à l'aqueduc sous voie ferrée est artificialisé. Au un fossé collecteur assure son évacuation vers le canal parcourant la Prade après un nouvel aqueduc sous la N20.

3. LES PHENOMENES NATURELS

Les différents phénomènes naturels pris en compte dans le cadre de ce Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles sont :

- ✧ les mouvements de terrain, identifiés en chutes de blocs et ravinements,
- ✧ les inondations et les crues torrentielles.

Les séismes sont rappelés pour mémoire.

3.1. Définition et choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude du P.P.R. de Sinsat définit la zone à l'intérieur de laquelle sera appliqué le règlement de ce document de prévention des risques naturels. Il concerne l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement les secteurs où réside la population et où s'exercent les activités et l'occupation humaine. Il s'agit des zones urbanisées ou susceptibles de l'être, celles d'aménagements touristiques, et enfin les voies de circulations normalement carrossables.

3.2. Les mouvements de terrain

3.2.1. Les chutes de blocs

Elles se rapportent à des éléments rocheux tombant sur la surface topographique. Ces éléments rocheux proviennent en général de zones rocheuses escarpées et fracturées ou de zones d'éboulis instables.

Ces chutes peuvent être provoquées par :

- des discontinuités physiques de la roche, les plus importantes étant les multiples fractures qui découpent les falaises et les affleurements rocheux,
- une desquamation superficielle de la roche, résultat d'une altération chimique par les eaux météoriques,
- une action mécanique telle que renversement d'arbres ou des ébranlements d'origine naturelle tels que les séismes, ou artificielle tels que les ébranlements ou les vibrations liés aux activités humaines (circulation d'automobile, minage,...),
- des processus thermiques tels que l'action du gel et du dégel, d'hydratation ou de déshydratation de joints inter-bancs, incendie.

Il est relativement aisé de déterminer les volumes des instabilités potentielles. Il est par contre plus difficile de définir la fréquence d'apparition des phénomènes. Les trajectoires suivent grossièrement la ligne de plus grande pente et prennent la forme de rebonds et/ou de roulement. Les valeurs atteintes par les masses et les vitesses peuvent représenter des énergies cinétiques importantes et donc un pouvoir destructeur important.

Les diverses instabilités rocheuses font l'objet d'une typologie et d'une classification mentionnées dans le tableau ci-après :

0	1dm ³	1m ³	10 ⁴ m ³	10 ⁶ m ³
pierres	blocs	Eboulements	éboulements majeurs	écroulements catastrophiques

Secteur concerné : Le versant du Quié de Sinsat est un site propice aux chutes de blocs et les divers ressauts rocheux qui agrémentent le versant sont autant de zones émettrices qui sont identifiables par les éboulis de pied ou les blocs isolés propagés jusqu'en pied de versant. Le bloc parvenu en bordure d'Ariège à l'amont immédiat du pont de la D 220 sur l'Ariège et après traversée de cette voie en est un indice récent.

3.2.2. Les ravinements

Le ravinement est une forme d'érosion rapide et en surface des terrains sous l'action de précipitations abondantes. Cette érosion prend la forme d'une ablation des terrains par entraînement des particules de surface sous l'action du ruissellement.

Sont ainsi distingués :

- le ravinement concentré, générateur de rigoles et de ravins,
- le ravinement généralisé lorsque l'ensemble des ravins se multiplie et se ramifie au point de couvrir la totalité d'un talus ou d'un versant.

Les vitesses d'écoulement sont fonction de la pente, de la teneur en eau, de la nature des matériaux et de la géométrie de la zone d'écoulement (écoulement canalisé ou zone d'étalement).

En contrebas, dans les zones de transit ou de dépôt des matériaux, le phénomène peut prendre la forme de coulées boueuses.

Les ravinements se développent sur les versants et coteaux au détriment de leurs terrains meubles affouillables lors des précipitations à caractères orageux. Constituant un vaste réservoir à matériaux, la mise à nu de sols fins accélère le processus d'autant que le niveau de base à dominante schisteuse imperméable favorise les écoulements d'eau de faible profondeur.

Ces phénomènes sont aussi liés à l'état de la couverture végétale du sol. Toute végétation jouant un rôle bénéfique ; toute imperméabilisation jouant un rôle aggravant.

Les berges meubles du ruisseau de la Lumière et surtout les dépôts d'obstructions et grèzes, éboulis plus ou moins bien cimentés de la base du versant du coteau de Sinsat y sont sensibles.

3.3. Les inondations et crues torrentielles

3.3.1. Survenance et déroulement

Une crue est la réponse d'un bassin versant donné à un épisode météorologique particulier - pluie, averse, orage -. La formation de la crue est conditionnée par un certain nombre de paramètres parmi lesquels :

- l'intensité et la durée de la pluie,
- la pente du bassin, son orientation, sa forme, la nature du sol et du sous-sol, - - le type et la densité du couvert végétal.

Les conditions météorologiques des semaines voire des mois précédents influent sur la réponse du bassin versant. Ainsi, à des pluviométries identiques pourront correspondre des comportements différents.

Lorsque le débit de crue à évacuer dépasse la capacité d'écoulement du lit mineur, les eaux envahissent la plaine environnante et s'épandent sur le lit majeur. La capacité hydraulique du lit est déterminée par la pente du cours d'eau, ainsi que par sa section et sa rugosité. Aux abords du lit, l'écoulement, très souvent torrentiel, engendre de graves dommages notamment à tout obstacle que l'eau contourne, désagrège ou entraîne. Ces obstacles de diverse nature peuvent en outre devenir des facteurs aggravants de la crue :

- en créant des surélévations locales de l'écoulement, notamment à l'amont (phénomènes de remous),
- en créant des turbulences et courants induits,
- en faisant office d'épis offensifs pour la rive opposée,
- en participant à la formation d'embâcles (du fait des vastes zones boisées traversées),
- en accroissant la durée de submersion, etc..

Les crues s'accompagnent d'une charge solide importante prise en charge dans les zones de terrains fragiles : loupes de glissement de terrain, ravinements, berges affouillables et érodables, et charrient des quantités importantes de matériaux ligneux. Elles sont de deux ordres. D'une part, les corps flottants (branches, troncs d'arbres, objets divers) qui sont susceptibles de créer des barrages ou embâcles sous les ouvrages ; ces embâcles peuvent mettre en danger, aussi bien l'amont (en créant un exhaussement artificiel des eaux), que l'aval (par rupture brutale du barrage) ou que les ouvrages eux-mêmes (par mise en charge et enlèvement.). D'autre part, les pierres et cailloux prélevés dans les zones d'emprunts et qui peuvent sédimenter en certains points du profil en créant une réduction de la section.

Une inondation consécutive à une crue peut être définie par la superficie submergée, par la durée de la submersion et la hauteur d'eau. Dans le cas d'une inondation sur un terrain en pente, le paramètre de la vitesse revêt une importance toute particulière compte tenu du risque que peut représenter le courant dans les zones habitées. Dans le lit topographique et aux abords, les vitesses de courant sont élevées, de l'ordre de 3 à 5 m/s et localement plus.

3.3.2. Evénements dommageables recensés

Dans le tableau ci-après ne sont mentionnés que les événements ayant été à l'origine de dommages sur constructions et ouvrages, il n'y a donc sans doute pas d'exhaustivité dans la chronique présentée sur l'Ariège.

Dates	Conséquences	Sources
11-12 septembre 1727 août 1750	Inondation suite à une crue de l'Aston. Inondation par l'Ariège. Hauteur d'eau et vitesse d'écoulement importantes. Dignes emportées, dont celle des forges et celle du moulin ; plusieurs maisons détruites ; pont entre les Cabannes et Verdun renversé ; nombreux champs dévastés	Thèse J.M. ANTOINE AD 09 1 C 27
31 juillet 1762	Inondation de la Haute-Ariège, suite à de violents orages. Ruissellement important sur les versants entraînant un ravinement du terroir.	Thèse de J.M. ANTOINE AD 09 - 1 C 27
17 septembre 1772	Inondation par l'Ariège. Plusieurs prés, champs, vignes, arbres, murailles, chemins, digues, et maisons emportés. Dépôts de pierres et érosion des terrains.	AD 09 - 1 C 27
16-17 juin 1775	Inondation de l'Ariège dégrade les prairies	AD 09 – 1 C 32
23 juin 1875	Inondation par l'Ariège. Pont emporté	Thèse J.M. ANTOINE Archives RTM
2 octobre 1897	Inondation par l'Ariège gonflée par les cours d'eau des vallées latérales dont l'Aston qui emprunte un lit secondaire vers le village d'Aston. Hauteur d'eau supérieure de 2 mètres au niveau normal. Champs et prairies engravées. Chemin de Vèbre emporté. Inondation a suivi le canal de dérivation du moulin ; inondation supérieure à celle de 1875 en hauteur d'eau ; RN 20 et partie du village inondés.	Dossier crues de 1897 dans le département de l'Ariège. RTM Les inondations dans les Pyrénées Centrales, M. TRUTAT, 1898 AD 09- 110 S 11
15 juin 1898	Inondation a suivi la canal de dérivation du moulin.	AD 09 – 110 S 11
19 mai 1977	Crue du ruisseau de la Lumière qui divague et s'étend dans les propriétés particulières en menaçant certaines habitations du village de Sinsat. Si la voie ferrée n'a pas eu à souffrir de la crue , la RN 20 a été recouverte d'alluvions sans causer de perturbations au trafic routier.	Archives RTM
7 novembre 1982	Inondation par l'Ariège. Crue se rapprochant de la crue de référence, d'occurrence centennale. Le plan de La Prade est inondé, 1 à 15 cm d'eau recouvre la N 20 à l'aval du carrefour avec la D 220	Archives RTM

L'Ariège à sa traversée du territoire de Sinsat parcourt une vallée élargie, à fond plat par un lit mineur bordé :

- au nord, dès à l'aval de la confluence avec le ruisseau des Moulines, d'une étroite banquette submersible accueillant le hameau de Courtiels et longeant le pied de versant du Quié,
- au sud par une large terrasse aplanie où est encore visible le tressage des anciens chenaux de crue et s'étalant jusqu'au cône du ruisseau de la Lumière.

Cette terrasse de rive gauche est façonnée en un plan submersible en grande crue, limité latéralement par un bief avec prise d'eau en amont de Roudeille sur le territoire d'Alos. Son tracé qui recoupe la D220 près de son franchissement de l'Ariège se rapproche ensuite et longe La N 20. Lors de la crue des 7 et 8 novembre 1982, cet espace a été recouvert par les eaux débordante de L'Ariège.

La crue des 2 et 3 octobre 1897, a eu une emprise plus importante en dépassant la limite de ce bief et en inondant partiellement les quartiers en avancée du village au droit du carrefour de la N 20 et de la D 220.

3.3.3. Les débits des cours d'eau

Les valeurs de débit liquide portées dans les tableaux ci-dessous résultent de la synthèse des calculs hydrologiques obtenus à partir du traitement statistique hydrométriques des données existantes aux stations de Tarascon et de méthodes d'estimation des débits de crue rare (gradex par exemple) couramment utilisées en hydrologie.

L'Ariège :

	L'Ariège
Aire du bassin versant S.b.v. en km ²	515
Débit décennal Q10 en m ³ /s	250
Débit centennal Q100 en m ³ /s	500

Le ruisseau de la Lumière

En l'absence d'information hydrométrique, l'estimation des débits de crue des bassins versants de petite superficie sont obtenus grâce aux méthodes de prédétermination (méthodes fondées sur la transformation de la pluie en débit: Rationnelle et SCS: méthodes synthétiques: Crupedix et Socose...).

	Aire du bassin versant S.b.v en km ²	Débit centennal Q10 en m ³ /s	Débit centennal Q100 en m ³ /s
Rau de la Lumière	1	3,9	8,4

Ces données de débits **liquides** ne tiennent cependant pas en compte des transports solides, ni des ruptures d'embâcles, constituées par des bois flottés qui accompagnent le plus souvent les forts écoulements.

3.4. Les séismes

Lors de l'établissement du zonage sismique de la France en 1985 par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.), le canton des Cabannes auquel appartient la commune de Sinsat a été classé en zone de sismicité faible, dite zone 1b.

Cette détermination résulte d'une analyse des séismes passés, de la connaissance des dommages causés en référence à une échelle de gradation des intensités mais également aujourd'hui à celle de la mesure instrumentale de l'énergie libérée par les secousses sismiques. Pour cela est utilisée l'échelle de gradation de l'intensité et de la magnitude des séismes ci-après :

Intensité Echelle MSK	Effets sur la population	Autres effets	Magnitude Echelle de Richter
I	Secousses détectées seulement par des appareils sensibles		1,5
II	Ressenties par quelques personnes aux étages supérieurs		2,5
III	Ressenties par un certain nombre de personnes à l'intérieur des constructions. Durée et direction appréciables.		
IV	Ressenties par de nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur des constructions.	Craquement de constructions, vibrations de la vaisselle.	3,5
V	Ressenties par toute la population	Chutes de plâtres, vitres brisées, vaisselle cassée.	
VI	Les gens effrayés sortent des habitations ; la nuit réveil général.	Oscillation des lustres, arrêt des balanciers d'horloge. Ebranlement des arbres, meubles déplacés, objets renversés.	4,5
VII	Tout le monde fuit effrayé.	Lézardes dans les bâtiments anciens ou mal construits. Chute de cheminées (maisons), vase des étangs remuée. Variation du niveau piézométrique dans les puits.	5,5
VIII	Epouvante générale	Lézardes dans les bonnes constructions. Chutes de cheminées (usines), clochers et statues. Eroulements de rochers en montagne.	6
IX	Panique	Destruction totale ou partielle de quelques bâtiments, fondations endommagées, sol fissuré, rupture de quelques canalisations.	7
X	Panique générale	La plupart des bâtiments en pierre sont détruits. Dommages aux ouvrages de génie civil. Glissement de terrain.	8
XI	Panique générale	Large fissures dans le sol, rejeu des failles. Dommages très importants aux constructions en béton armé, aux barrages, ponts... Rails tordus, digues disjointes.	
XII	Panique générale	Destruction totale. Importantes modifications topographiques.	8,5

Il est rappelé qu'une secousse sismique peut être un facteur déclenchant de mouvements de terrains et de chutes de blocs en particulier.

3.4.1. Chronique de la sismicité régionale

Elle est connue grâce à une compilation des textes historiques, rassemblée dans l'ouvrage de J.VOGT « Les tremblements de terre en France » qui mentionne le très violent séisme de 1755 qui bouleversa le pays de FOIX.

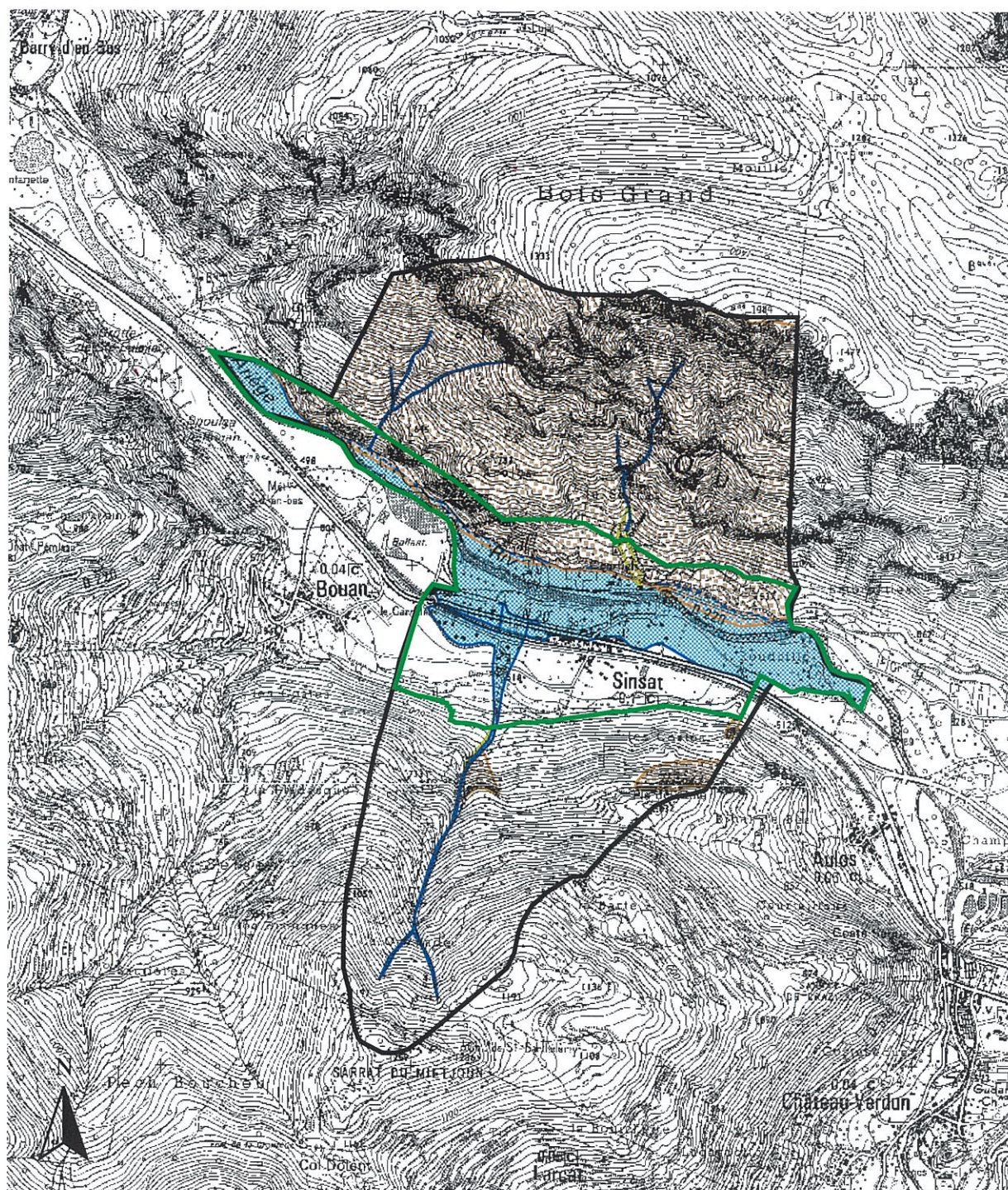
Le tableau ci-après, expose les événements sismiques marquants perçus dans le département de l'Ariège.

Date	Lieux et aires affectés dans :		Effets régionaux	Intensité (MSK)	Nature des sources	Anthologie
Séisme	La région et hors d'elle	La seule région				
02/02/1428	-Catalogne espagnole -Andorre -Pyrénées		Destructions Ecoulements		AD 66	300 personnes tuées à Puigcerdà (Cerdagne espagnole), clochers et maisons renversés dans les Pyrénées Orientales.
11/01/1752	-Ensemble des Pyrénées ? -Toulouse		Mouvements de terrain	Mirepoix V	Travaux savants. Compilateurs	Mirepoix : « ... des habitants furent réveillés... les rideaux de leurs lits agités, leurs chaises dérangées, les portes et les fenêtres des maisons ébranlées ; un d'eux entendit le carillon de plusieurs clefs suspendues dans une armoire... on trouva plusieurs éboulements de terre et des masses de sel » (Mem.Acad.Sc.Math. Phys, 1763 4 ,p 118/120)
22/02/1852	-Vicdessos -Sem -Goulier -Auzat -Massat -Foix		Région de Vicdessos : Frayeur	Vicdessos VI	Presse	Vicdessos : « une personne ...a vu la muraille de sa chambre osciller d'une manière si forte qu'elle... n'a pas hésité à s'élancer par la fenêtre sur un monceau de neige. Un mari et sa femme se sont pareillement enfuis de leurs chambres sans vêtements » (Etoile de Pamiers, 01.063.1852)
15/01/1870	Ensemble de la région ? -Tarbes -Auch -Toulouse -Agen -Bordeaux -Espagne		Sud Ouest de la région : Lézardes Frayeur	Cierp VI Bagnères de Luchon VI Vielle Aure VI Vicdessos VI	Presse Compilateurs	Cierp : « ... l'église... aurait été lézardée » (journal St Gaudens, 17/01/1870). Bagnères de Luchon : « ... beaucoup de maisons auraient plus ou moins souffert » (même source).

Date	Lieux et aires affectés dans :		Effets régionaux	Intensité (MSK)	Nature des sources	Anthologie
Séisme	La région et hors d'elle	La seule région				
29/11/1919	Ensemble de la région -Roussillon		Foix : légers dégâts	Foix IV	Presse Compilateurs	Foix : « ... on ne signale que des dégâts peu importants ». (Eclaireur de Nice, 30/11/1919)
19/11/1923		Ensemble de la région		Bagnères de Luchon VII St Béat VI Fos VI Melles VI Barjac V – VI Mercenac V – VI Foix V - VI		« Tout le Saint Gironnais a été violemment secoué, avec des dégâts dans les édifices un peu vieux, dans les cloisons et les plafonds, fissuration de quelques clochers... » (G.ASTRE 1923, le tremblement de terre pyrénéen du 19/11/1923, Bull. Hist. Nat. Toulouse, t.LI, p 653). Bagnères de Luchon, E-W, durée 12 secondes, chutes de cheminées, de pans de corniches, d'ardoises de toitures, ...Tunnel de l'ouvrage du lac d'Oô : l'équipe de nuit qui y travaillait aux réparations, crut que le tunnel s'effondrait en tous sens et eut une frayeur telle que les ouvriers eurent longtemps de l'appréhension à y reprendre le travail, certains d'entre eux y perdirent même l'équilibre, une fissure est apparue dans la maçonnerie » (même source).
08/02/1996	-Pyrénées Orientales -Aude Ariège			Saint Paul de Fenouillet VI Foix V	Presse	Eglise de St Paul de Fenouillet fissurée, lézardes et éboulements en Fenouillèdes. Secousse ressentie à Perpignan, Carcassonne, Millau, Toulouse, Foix et en Catalogne espagnole.

Enfin, le 2 octobre 1985, une secousse de magnitude 3,5 sur l'échelle de Richter a été enregistré à AULUS.

- CARTE DES PHENOMENES NATURELS PREVISIBLES - COMMUNE DE SINSAT



EDR25 ©IGN 2002

- Périmètre PPR
- Limite communale
- Ravinement
- Crue torrentielle
- Chutes de blocs et/ ou de pierres

Echelle : 1/25 000

DOCUMENT APPROUVE

3.5. Carte informative de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N. n° 2148 ET, feuille Ax-les-Thermes au 1/25 000 sont représentés :

- d'une part les événements qui se sont produits d'une façon certaine,
- d'autre part les événements supposés, anciens ou potentiels déterminés par photo-interprétation et prospection de terrain ou ceux mentionnés par des témoignages non recoupés ou contradictoires.

4. LES ALEAS

4.1. Définition

En matière de risques naturels, il est nécessaire de faire intervenir dans l'analyse du risque objectif en un lieu donné, à la fois :

- la notion d'intensité du phénomène qui a, la plupart du temps, une relation directe avec l'importance du dommage subi ou redouté ;
- la notion de fréquence de manifestation du phénomène, qui s'exprime par sa période de retour ou récurrence, et qui a, la plupart du temps, une incidence directe sur la "supportabilité" ou "l'admissibilité" du risque. En effet, un risque d'intensité modérée, mais qui s'exprime fréquemment, voire même de façon permanente (ex : mouvement de terrain), devient rapidement incompatible avec toute implantation humaine.

Ainsi l'aléa du risque naturel en un lieu donné peut se définir comme la probabilité de manifestation d'un événement d'intensité donnée.

Dans une approche qui ne peut que rester qualitative, la notion d'aléa résulte de la conjugaison de deux valeurs :

- ✓ *l'intensité du phénomène* : elle est estimée, la plupart du temps, à partir de l'analyse des données historiques et des données de terrain (chroniques décrivant les dommages, indices laissés sur le terrain, observés directement ou sur photos aériennes, etc.) ;
- ✓ *la récurrence du phénomène*, exprimée en période de retour probable (probabilité d'observer tel événement d'intensité donnée au moins une fois au cours de la période de 1 an, 10 ans, 50 ans, 100 ans, ... à venir) : cette notion ne peut être cernée qu'à partir de l'analyse de données historiques (chroniques). Elle n'a, en tout état de cause, qu'une valeur statistique sur une période suffisamment longue. En aucun cas, elle n'aura valeur d'élément de détermination rigoureuse de la date d'apparition probable d'un événement qui est du domaine de la prédiction (évoquer le retour décennal d'un phénomène naturel tel qu'une avalanche, ne signifie pas qu'on l'observera à chaque anniversaire décennal, mais simplement que, sur une période de 100 ans, on a toute chance de l'observer 10 fois).

On notera, par ailleurs, que la probabilité de réapparition (récurrence) ou de déclenchement actif d'un événement, pour la plupart des risques naturels qui nous intéressent, présente une corrélation étroite avec certaines données météorologiques, des effets de seuils étant, à cet égard, assez facilement décelables :

- ✓ hauteur de précipitations cumulées dans le bassin versant au cours des 10 derniers jours, puis des dernières 24 heures, neige rémanente, grêle, ... pour les crues torrentielles,
- ✓ hauteur des précipitations pluvieuses au cours des derniers mois, neige rémanente, pour les instabilités de terrain,

L'aléa du risque naturel est ainsi, la plupart du temps, étroitement couplé à l'aléa météorologique et ceci peut, dans une certaine mesure, permettre une analyse prévisionnelle utilisée actuellement, surtout en matière d'avalanches, mais également valable pour le risque "mouvements de terrain".

En relation avec ces notions d'intensité et de fréquence, il convient d'évoquer également la notion d'extension marginale d'un phénomène.

Un phénomène bien localisé territorialement, c'est le cas de la plupart de ceux qui nous intéressent, s'exprimera le plus fréquemment à l'intérieur d'une "zone enveloppe" avec une intensité pouvant varier dans de grandes limites. Cette zone sera celle de l'aléa maximum.

Au-delà de cette zone, et par zones marginales concentriques à la première, le phénomène s'exprimera de moins en moins fréquemment et avec des intensités également décroissantes. Il pourra se faire, cependant, que dans une zone immédiatement marginale de la zone de fréquence maximale, le phénomène s'exprime exceptionnellement avec une forte intensité ; c'est, en général, ce type d'événement qui sera le plus dommageable car la mémoire humaine n'aura pas enregistré, en ce lieu, d'événements dommageables antérieurs et des implantations seront presque toujours atteintes.

4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque

En fonction de ce qui a été dit précédemment, nous nous efforcerons de définir quatre niveaux d'aléas pour chacun des risques envisagés : aléa fort - aléa moyen - aléa faible - aléa très faible à nul.

Cette définition des niveaux d'aléas est bien évidemment entachée d'un certain arbitraire. Elle n'a pour but que de clarifier, autant que faire se peut, une réalité complexe en fixant, entre autres, certaines valeurs seuils.

4.2.1. Aléa "Mouvements de terrain"

Il est représenté par celui des ravinements et des chutes de pierres et/ou de blocs.

4.2.1.1. Aléa "ravinements"

Trois degrés peuvent être définis pour cet aléa :

Aléa faible : versant à formation potentielle de ravines. Ecoulement d'eau non concentré, plus ou moins boueuse, sans transport solide sur les versants et particulièrement en pied de versant.

Aléa moyen : Zone d'érosion localisée. Exemples : griffe d'érosion avec présence de végétation clairsemée, écoulement important d'eau boueuse, suite à une résurgence temporaire, etc...

Aléa Fort : Versant en proie à l'érosion généralisée (bad-lands). Exemples : présence de ravines dans un versant déboisé, griffe d'érosion avec absence de végétation, effritement d'une roche schisteuse dans une pente faible, affleurement sableux ou marneux formant des combes, etc... Ecoulement concentré et individualisé des eaux météoriques sur un chemin ou dans un fossé.

Cette classification revient à définir les niveaux d'aléa en croisant l'intensité des ruissellements avec les surfaces de terrains concernés.

Tableau récapitulatif : Aléa "ravinement"

Surface Intensité	Diffuse	Localisée	Concentrée
Forte	aléa Fort/moyen	aléa Fort	aléa Fort
Moyenne	aléa moyen/faible	aléa moyen	aléa Fort
Faible	aléa faible	aléa faible	aléa Fort/moyen

4.2.1.2. Aléa "Chutes de pierres et/ou de blocs"

Ce risque est présent à l'aplomb de toute falaise rocheuse ou escarpements. On peut avoir une idée de l'intensité du phénomène naturel en analysant la répartition des blocs (fréquence - dimension) sur un versant exposé. On n'a malheureusement que peu d'éléments d'appréciation de la fréquence (temporelle) de ce phénomène naturel, hormis quelques chroniques locales et de mémoire récente.

Il est toutefois possible de dresser une carte de l'aléa par zones d'aléa décroissant, à partir de la source des décrochements. A noter que les blocs les plus volumineux ont une portée plus longue, une fréquence plus faible, mais un impact plus dommageable : il existe donc une zone marginale où les impacts très dommageables dus aux gros blocs sont peu fréquents : l'aléa reste cependant non négligeable.

Pour permettre d'affiner l'aléa "Chute de pierres et/ou de blocs" des investigations ont été réalisées dans les zones de départ de chutes de blocs prévisibles pour l'acquisition de données :

- géologiques : lithologie, structurale, tectonique,
- géométriques : forme, volume et masse initiale des blocs,
- topographiques : altitude de la zone de départ, profil de la pente et de ses particularités susceptibles de modifier la propagation des éléments déstabilisés ainsi que la végétation présente.

Egalement le nombre de cicatrice de départ de blocs en paroi, le nombre et le volume des blocs à la base du versant ont été notés. Enfin en tenant compte des poids au départ et de la maturité des instabilités, il a été arrêté par zone le niveau d'aléa distingué en : Fort, moyen, faible.

Tableau récapitulatif : Aléa "Chutes de pierres et/ou de blocs"

atteinte Intensité	annuelle	décennale	centennale
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2. L'aléa "inondations et crues torrentielles"

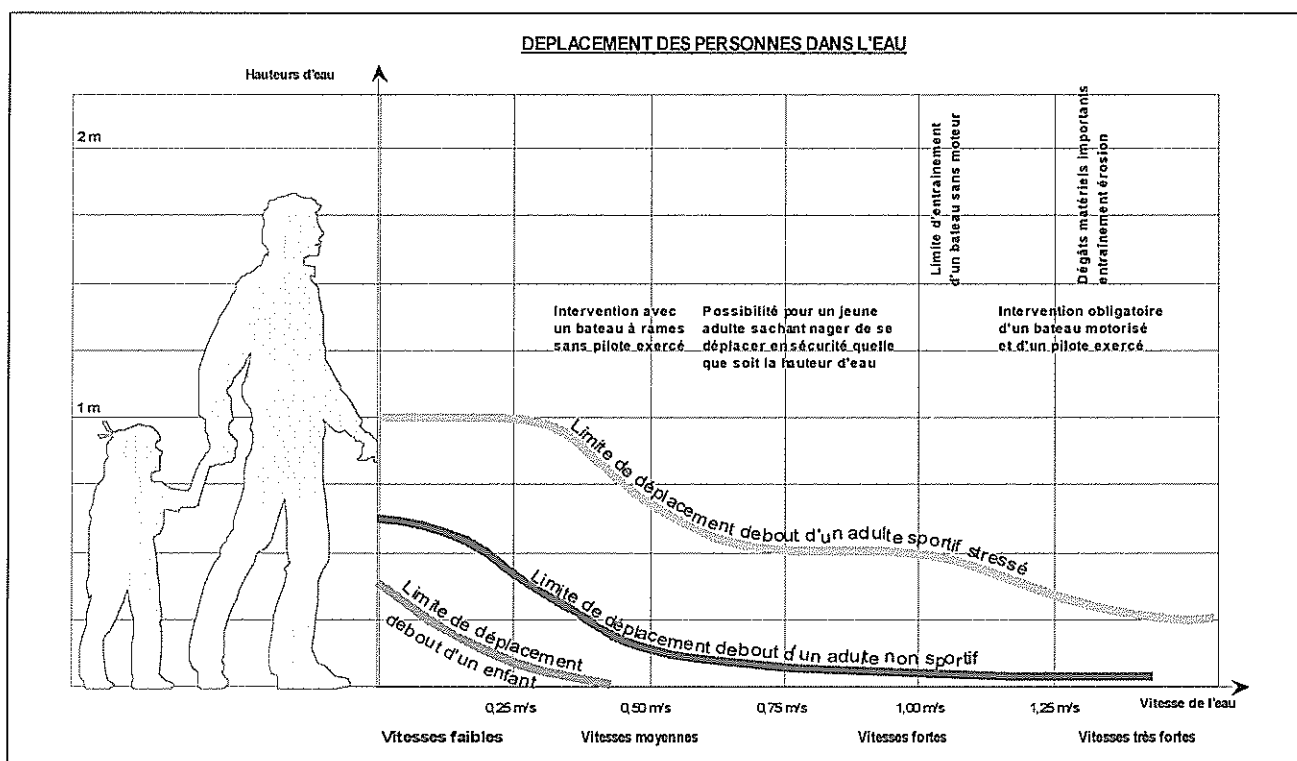
L'intensité d'un événement peut être caractérisée comme suit :

Intensité faible : peu ou pas d'arrachements de berges, peu ou pas de transports solides ou dépôts d'alluvions (limons), pas de déplacements de véhicules exposés et seulement de légers dommages aux habitations (*hauteur d'eau a priori inférieure à 0,5m*),

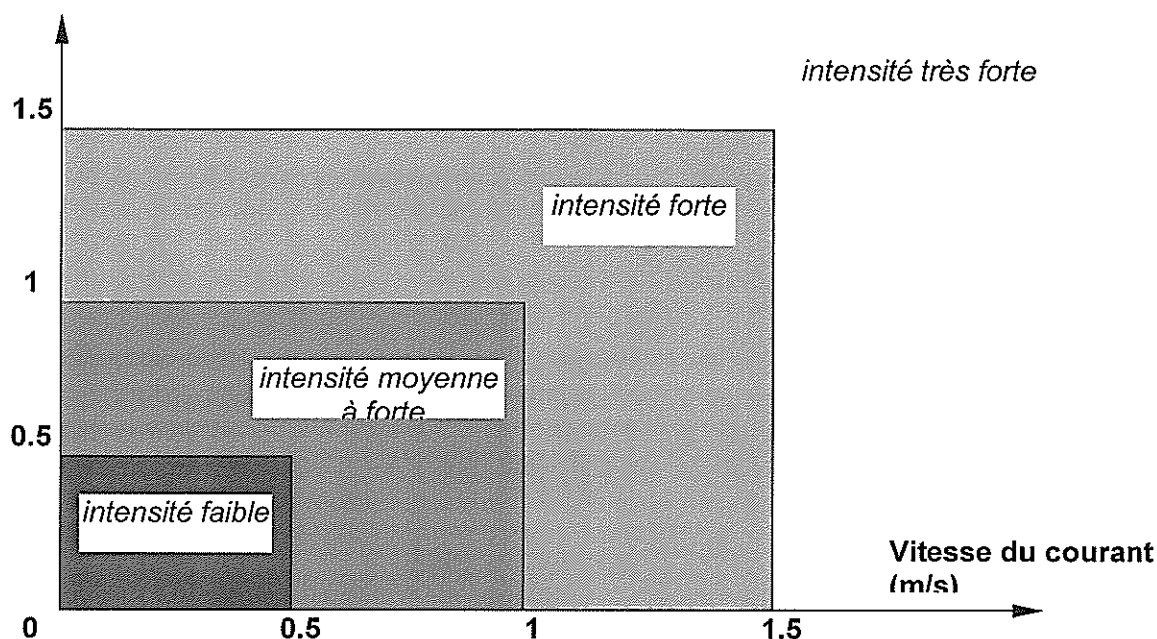
Intensité moyenne : pas d'arrachements et ravinements de berges excessifs, transport solide significatif emprunté surtout au lit du cours d'eau, avec dépôt d'alluvions (limon, sable, graviers), emport des véhicules exposés, légers dommages aux habitations tel qu'inondations des niveaux inférieurs (*hauteur d'eau a priori inférieure à 1 m, vitesse modérée*),

Intensité forte : très fort courant, arrachements et ravinements de berges importants, fort transport solide et dépôts d'alluvions de tous calibres sur une épaisseur pouvant dépasser le mètre, affouillement prononcé de fondations d'ouvrages d'art (piles, culées de ponts, digues) ou de bâtiments riverains, emport de véhicules (*hauteur d'eau généralement supérieure à 1 m, voire 0,5 m et/ou forte vitesse*).

En complément, le schéma ci-dessous donne à titre indicatif, la capacité de déplacement d'un adulte et d'un enfant en zone inondable :



Hauteur lame d'eau (m)



Le niveau d'aléa est ensuite défini en croisant pour chaque zone la récurrence prévisible de l'événement (annuelle, décennale, centennale) avec le niveau d'intensité.

Tableau récapitulatif : Aléa "inondations et crues torrentielles"

Intensité \ Récurrence			
	annuelle	Décennale	centennale
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
Moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
Faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

Pour un bassin versant donné, une crue est caractérisée par certains débits exprimés en m^3/s . A ce débit correspond une période de retour. On voit alors apparaître une notion de statistique dans la prise en compte du risque "inondation". Ainsi on parlera de crue décennale (qui a 10% ou 1 « chance » sur 10 d'être observée chaque année) ou de **crue centennale** (qui a 1% ou 1 « chance » sur 100 d'être observée chaque année).

Cette notion ne peut être cernée qu'à partir de l'analyse de données historiques et n'a, en tout état de cause, qu'une valeur statistique sur une période suffisamment longue. En aucun cas, elle n'aura valeur d'élément de détermination rigoureuse de la date d'apparition probable d'un événement qui est du domaine de la prédiction.

Cette prise en compte statistique du phénomène nécessite la prise en considération des événements passés et de leur intensité (ou débit), ce qui n'est pas toujours aisé pour les crues anciennes. A défaut, la statistique pourra porter sur l'intensité des précipitations, beaucoup plus simple à appréhender. De ce fait, parlerons-nous aussi de pluie centennale (qui induit la crue centennale).

Dans le cas des inondations et crue torrentielles, l'aléa de référence qui servira de base au zonage réglementaire du P.P.R. sera la plus forte crue connue si elle est au moins de durée de retour centennale, sinon la crue **centennale estimée** (voir circulaire du 24 avril 1996 en annexe) .

	Un événement de période de retour		
	10 ans décennal	100 ans centennal	
Signifie que l'on a :	10% (=1 chance sur 10)	1% (=1 chance sur 100)	de « chance » de l'observer chaque année
Signifie que l'on a :	19 %	2 %	de « chance » de l'observer en 2 ans
Signifie que l'on a :	65.1 %	9.6 %	de « chance » de l'observer en 10 ans
Signifie que l'on a :	87.8 %	18.2 %	de « chance » de l'observer en 20 ans
Signifie que l'on a :	99.5 %	39.5 %	de « chance » de l'observer en 50 ans
Signifie que l'on a :	100 %	63.4 %	de « chance » de l'observer en 1 siècle

Le choix de la référence centennale répond à la volonté :

- de se référer à des événements, qui se sont déjà produits, qui sont donc non contestables et susceptibles de se produire à nouveau, et dont les plus récents sont encore dans les mémoires,
- de privilégier la mise en sécurité de la population en retenant des phénomènes de fréquence rare ou exceptionnelle.

Dans les secteurs à forte vulnérabilité (campings, secteurs fortement urbanisés ...) et soumis à un fort risque de crue torrentielle et afin de préciser l'aléa, des études hydrologiques et hydrauliques précises pourront être réalisées afin de proposer un zonage précis en fonction des enjeux et notamment des débits centennaux des cours d'eau réels observés et/ou estimés par calcul si les débits observés historiquement ne sont pas centennaux.

Dans les autres cas (secteurs naturels non urbanisés,...), le zonage est réalisé par une approche naturaliste hydro-géo-morphologique pouvant être complétée localement par calcul hydraulique sommaire en fonction d'un enjeux isolé afin d'apprécier l'importance d'un éventuel débordement.

Le seuil d'aléa est déterminé en fonction de la hauteur d'eau par rapport au terrain naturel et/ou par la vitesse présumée du courant. Dans le cas d'Amélie-Les-Bains, les niveaux d'eau adoptés dans chaque zone sont issus des études hydrologiques et hydrauliques¹.

Ainsi, on prendra comme seuil de hauteur d'eau présumé :

de 0 m à 0,50 m	aléa faible
de 0,50 m à 1 m	aléa moyen
de 0 m à 0,50 m	aléa faible

4.2.3. L'aléa « séisme »

Le classement (décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique) de la commune de Sinsat en zone sismique dite « zone 1b » signifie, en terme d'aléa :

- que la fréquence probable de la secousse sismique d'une intensité supérieure ou égale à IX est considérée comme nulle pour trois siècles ;
- qu'il existe une fréquence probable de secousse sismique supérieure ou égale à l'intensité VIII de l'ordre d'un événement pour deux ou trois siècles maximum ;
- qu'il existe une fréquence probable de secousse sismique supérieure ou égale à l'intensité VII de l'ordre d'un événement tous les $\frac{3}{4}$ de siècle.

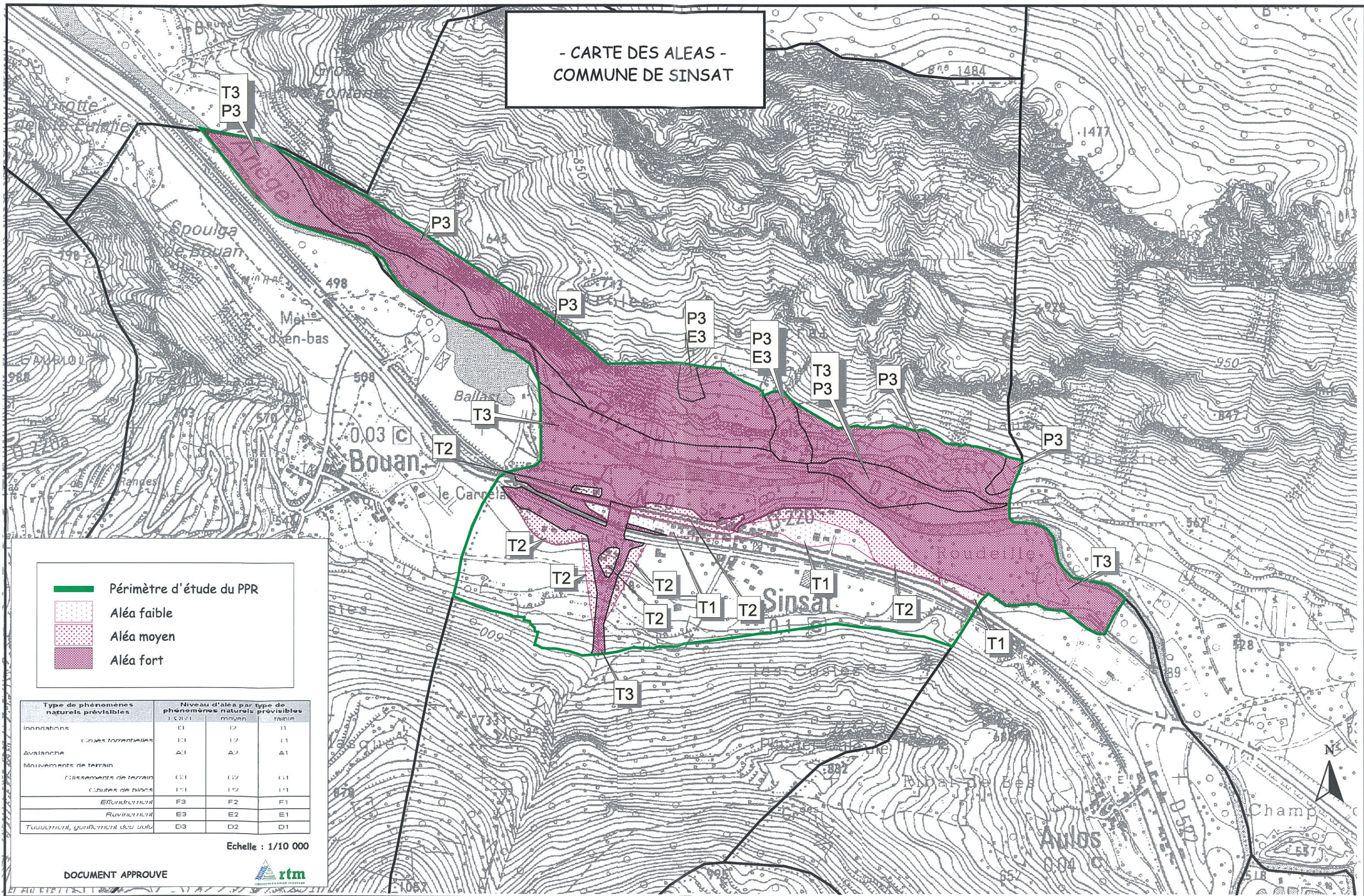
4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)

Il est présenté sous la forme de tableaux, ci après :

4.3.1. zones directement exposées

N° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
1	L'Ariège : Padalis - Roudeille	Crue torrentielle	Le lit mineur de l'Ariège est bordé dans sa traversée du territoire de Sinsat : - en rive droite, par une étroite banquette submersible accueillant le bâti de Courtiels au pied du versant du Quié, - en rive gauche par une large terrasse plane à anciens chenaux de crue limitée au sud par le cône du ruisseau de la Lumière.	FORT T3
2	La Prade - La Vexane		Cette terrasse submersible en grande crue, jusqu'au canal avec prise d'eau à Roudeille a été inondée lors de la crue des 7 et 8 novembre 1982. La crue des 2 et 3 octobre 1897, a eu une emprise plus importante en dépassant la limite de ce bief et en inondant partiellement les quartiers en avancée du village au droit du carrefour de la N 20 et de la D 220.	Moyen T2
3	Le village de Sinsat - La Vexane - Roudeille			Faible T1
3bis				
4	Ruisseau de la Lumière	Crue torrentielle	Ce cours d'eau issu du flanc nord du Sarrat du Mietjoun (alt. 1259 m) possède un bassin versant de 1 km ² de superficie. Son lit maintenu sur la génératrice principale de son cône présente des points de débordement malgré la présence d'une chenalisation ancienne. Son écoulement vers son exutoire par aqueducs sous voie ferrée puis fossé et busage sous la N 20 rend problématique l'évacuation de ces crues comme le 19 mai 1977.	FORT T3
5		Ravinement	En tête de cône de déjection, les sols bordant le cours d'eau sont fragiles et facilement érodables.	Moyen T2
				Fort E3

- CARTE DES ALEAS -
COMMUNE DE SINSAT



- Périmètre d'étude du PPR
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Type de phénomènes naturels prévisibles	Niveau d'aléa par type de phénomènes naturels prévisibles		
	Faible	Moyen	Faible
Inondations	I1	I2	I1
Crues torrentielles	I1	I2	I1
Avalanche	A1	A2	A1
Mouvements de terrain	G1	G2	G1
Glissements de terrain	G1	G2	G1
Chutes de blocs	G1	G2	G1
Effondrement	F3	F2	F1
Ravinement	E3	E2	E1
Tassement, gonflement des sols	D3	D2	D1

Echelle : 1/10 000

DOCUMENT APPROUVE



N° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
6	Versant du Quié : Camoussedes, Aroles, Lagal, Le Sarrat, Las Lauzes.	Chute de pierres et/ou blocs	Les différents ressauts et falaises qui accidentent le versant sont des zones émettrices de chutes d'éléments isolés ou en amas qui alimentent des éboulis de pentes. Un certain nombre de couloirs formés dès la falaise supérieure sont collecteurs d'écoulement pierreux et assurent le transit jusque sur la terrasse de Courtiels. Au droit de cette terrasse le talus subvertical de grèze libère également des éléments vers cet espace.	Fort P3 Moyen P2
7	Versant du Quié : Gispres, Le Sarrat	Ravinement, Chutes de pierres et/ou de blocs	Lors de ruissellement intense, les terrasses gazonnées établies sur éboulis peuvent subir un défonçage de leur surface notamment à l'exutoire des couloirs de versant. Ce versant est l'objet d'écobuages.	Fort E3-P3
8	Padalis, Camoussedes	Crue torrentielle, Chutes de pierres et/ou de blocs	Terrasse alluviale de l'Ariège soumise à une fréquente submersion par les crues de l'Ariège constituant également une zone d'arrivée des éléments rocheux issus du Quié.	FORT T3-P3

4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N., feuille Ax-les-Thermes agrandie au 1/10 000, et à partir du tableau précédent sont représentés les niveaux d'aléas des différentes zones du P.P.R. à l'intérieur du périmètre d'étude :

Légende (* voir carte ci-contre)

Type de phénomènes naturels prévisibles	Niveau d'aléa par type de phénomènes naturels prévisibles		
	FORT	moyen	Faible
Mouvement de terrain			
<i>Ravinement</i>	E3	E2	E1
<i>Chute de blocs</i>	P3	P2	P1
Inondation	I3	I2	I1
<i>Crue torrentielle</i>	T3	T2	T1

5.1. Définition

Les enjeux sont liés à la présence d'une population exposée, ainsi que des intérêts socio-économiques et publics présents.

L'appréciation des enjeux et de leur vulnérabilité résulte principalement de la superposition de la carte des aléas et des occupations du sol, actuelles et projetées. Elle ne doit pas donner lieu à des études quantitatives.

L'identification des enjeux et de leur vulnérabilité est une étape clef de la démarche qui permet d'établir un argumentaire clair et cohérent pour la détermination du zonage réglementaire et du règlement correspondant.

5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques

L'évaluation des enjeux et leur niveau de vulnérabilité sont appréciés à partir des facteurs déterminants suivants :

- pour les enjeux humains : le nombre effectif d'habitants, le type d'occupation (temporaire, permanente, saisonnière), et la vulnérabilité humaine qui traduit principalement les risques de morts, de blessés, de sans-abri,
- pour les enjeux socio-économiques : le nombre d'habitations et le type d'habitat (individuel isolé ou collectif), le nombre et le type de commerces, le nombre et le type d'industries, le poids économique de l'activité, et la vulnérabilité socio-économique qui traduit les pertes d'activité, voir de l'outil économique de production,
- pour les enjeux publics : les infrastructures et réseaux nécessaires au fonctionnement des services publics, et la vulnérabilité d'intérêt public qui traduit les enjeux qui sont du ressort de la puissance publique, en particulier : la circulation, les principaux équipements à vocation de service public.

5.2.1. Les mouvements de terrain

5.2.1.1 Les ravinements

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Ruisseau de la Lumière.....(4)		moyen	faible	Fort	Fort
Versant du Quié : Gisprès, Le Sarrat.....(7)		faible	faible	faible	faible

5.2.1.2 Les chutes de blocs

Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Secteur de (n° de zone)				
Versant du Quié : Camoussedes, Aroles, Lagal, Le Sarrat, Las Lauzes.....(6)	faible	faible	Faible RD 220	faible
Padalis, Camoussedes(8)	faible	faible	faible	faible

5.2.2. Les inondations et crues torrentielles

Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Secteur de (n° de zone)				
L'Ariège : Padalis- Roudeille.....(1)	Moyen	moyen	Fort RN 20, RD 220	fort
L'Ariège : La Prade – La Vexane(2)	Moyen habitat individuel	faible	faible	moyen
L'Ariège : Village de Sinsat – La Vexane.....(3)	Moyen	faible	Fort	fort
L'Ariège :..... Roudeille (3bis)	faible	Fort	moyen	Fort
Ruisseau de la Lumière.....(4)	Moyen habitat individuel	faible	Fort Voie ferrée, RN 20	Fort
Ruisseau de la Lumière.....(5)	Moyen habitat individuel	faible	faible	moyen
Padalis, Camoussedes.....(8)	faible	faible	faible	faible

6. LES RISQUES NATURELS

On entend par risques naturels, la manifestation en un site donné d'un ou plusieurs phénomènes naturels, caractérisés par un niveau d'intensité et une période de retour, s'exerçant ou susceptibles de s'exercer sur des enjeux, populations, biens et activités existants ou à venir caractérisés par un niveau de vulnérabilité.

Le tableau ci-après donne, par croisement du niveau d'aléa avec le niveau de vulnérabilité, le niveau de risque naturel des zones directement exposées du P.P.R.

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de Vulnérabilité	Niveau de risque
1	L'Ariège : Padalis - Roudeille	Crue torrentielle	Fort	Fort	Fort
2	L'Ariège : La Prade - La Vexane	Crue torrentielle	Moyen	Moyen	Moyen
3	L'Ariège : Village de Sinsat - La Vexane	Crue torrentielle	Faible	Fort	Faible
3 bis	L'Ariège : Roudeille	Crue torrentielle	Faible	Fort	Faible
4	Ruisseau de la Lumière	Crue torrentielle, Ravinement	Fort	Fort	Fort
5	Ruisseau de la Lumière	Crue torrentielle	Moyen	Moyen	Moyen
6	Versant du Quié : Camoussedes, roles, Lagal, La Sarrat, Las Lauzes	Chutes de pierres et/ou de blocs	Fort	Faible	Fort
7	Versant du Quié : Gispres, Le Sarrat	Chutes de pierres et/ou de blocs, Ravinement	Fort	Faible	Fort
8	Padalis, Camoussedes	Crue torrentielle, Chutes de pierres et/ou de blocs	Fort	faible	Fort

Commune de Sinsat

(N° INSEE : 09 03 296)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles - P.P.R. -

Livret 1 Rapport de présentation

